

# Le marathon

## des jeunes photographes

### Règlement du concours

Le samedi 28 avril 2018, la ville de Courseulles-sur-Mer et le club photo Cœur de Nacre organisent un concours gratuit dénommé :

#### Le marathon des jeunes photographes

Le principe est de prendre des photos dans un temps contraint et les rapporter en mairie de Courseulles-sur-Mer sur un support numérique afin qu'elles soient jugées. Le résultat sera proclamé le jour même lors d'un goûter offert aux participants.

**Art 1 :** Le concours est ouvert à tous les jeunes de 8 à 18 ans (Un justificatif sera demandé aux parents lors de l'inscription pour vérifier l'âge de l'enfant), domiciliés ou non à Courseulles-sur-Mer possédant un appareil pouvant enregistrer des images numériques au format .jpg ou .jpeg transférables sur une mémoire amovible. Les photos seront impérativement retournées ou envoyées avant 15h30, le samedi 28 avril 2018 (le bureau sera ouvert à partir de 13h30 et jusqu'à 15h30). Les photos parvenues au jury hors délais ne seront prises en compte.

**Art 2 :** Le thème est libre.

**Art 3 :** Chaque participant peut concourir soit en couleurs soit en monochrome

*Une œuvre noir & blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris. Une œuvre noir & blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir & blanc. Par contre, une œuvre noir & blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) et devant figurer dans la catégorie couleurs*

**Art 4 :** Les photographies devront avoir été prises personnellement par l'auteur(e) inscrit(e) le jour du marathon photo, le samedi 28 avril 2018. En acceptant de participer, l'auteur(e) s'y engage.

**Art 5 :** Tous les procédés ainsi que tous les appareils de prise de vues sont autorisés (hybrides, smartphone, reflex...).

**Art 6 :** Les photographies pourront avoir été retouchées soit par des procédés automatiques intégrés dans les appareils photo soit par des logiciels de traitement d'image sur ordinateur. Toutefois le jury tiendra compte du caractère discret et maîtrisé du traitement.

**Art 7 :** Trois photos sont admises à concourir par auteur(e)

**Art 8 :** Il est demandé aux futurs participants de se pré-inscrire sur le site de la municipalité [www.courseulles-sur-mer.com](http://www.courseulles-sur-mer.com). Toutefois l'inscription finale aura lieu le matin du départ du marathon par la remise d'un brassard de couleur facilitant la communication entre les jeunes et le public après avoir rempli la feuille d'inscription.

**Art 9 :** Un coupon à son nom lui sera remis au départ, il permettra d'identifier la carte mémoire à son retour et sa restitution à l'auteur. Ce coupon sera indispensable pour identifier le concurrent. S'il n'y a pas de carte mémoire (cas des smartphones le plus souvent), le participant devra se munir du cordon USB correspondant à son smartphone et un opérateur se tiendra à sa disposition pour récupérer la photo à partir du smartphone et permettre l'identification des fichiers.

**Art 10 :** Toutes les photos sont « libres de droit » pour les organisateurs (Club photo et ville de Courseulles-sur-Mer) pour leur communication et publication (information, exposition, projection, site Internet, journal municipal, Facebook...). Le nom de l'auteur sera porté sur le projet édité ou utilisé. En participant au concours, l'auteur cède gratuitement ses droits patrimoniaux sur les photos.

**Art 11 :** Liste des prix

1<sup>er</sup> prix : Un appareil photo Bridge Numérique d'une valeur de 250 €

2<sup>ème</sup> prix : Un appareil photo compact numérique d'une valeur de 150 €

3<sup>ème</sup> prix : Une wonderbox pour les kids et les teens - activités sportives pour les 8-17 ans - d'une valeur de 50 €

4<sup>ème</sup> prix : 4 places de cinéma au Cinéma de la Gare à Courseulles-sur-Mer et 4 entrées pour la piscine municipale de Courseulles-sur-Mer – d'une valeur de 32€

5<sup>ème</sup> prix : 4 places de cinéma au Cinéma de la Gare à Courseulles-sur-Mer et 4 entrées pour la piscine municipale de Courseulles-sur-Mer – d'une valeur de 32€

6<sup>ème</sup> prix : 4 places de cinéma au Cinéma de la Gare à Courseulles-sur-Mer et 4 entrées pour la piscine municipale de Courseulles-sur-Mer – d'une valeur de 32€

Le club photo Cœur de Nacre offrira un tirage aux 3 meilleur(e)s auteur(e)s et exposera leurs photos lors de son exposition annuelle à la salle Joinville du 13 au 16 juillet 2018. Une session d'initiation à la retouche d'image pour les 3 suivants sera également offerte.

Le classement permettra également de déterminer les 6 photos qui seront reproduites et exposées dans la Ville de Courseulles-sur-Mer. La photographie reproduite aura pour légende le nom, le prénom et le lieu de résidence du participant retenu.

**Art 12 :** Le jury est composé de 3 membres : un membre de la municipalité, un membre du club photo et un photographe professionnel extérieur qui présidera le jury. Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

- L'originalité du rendu : La capacité de présenter un sujet sous un angle original,
- L'habileté technique : La maîtrise des différentes étapes techniques menant à la création d'une photographie,
- Le traitement photographique : L'utilisation créatrice des ressources du médium photographique (mise au point, profondeur de champ, valeurs, contrastes...). Les décisions du jury seront sans appel.
- La définition de la photo permettant à celle-ci d'être agrandie.

**Art 13 :** La participation implique l'acceptation du présent règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs. Les décisions du jury sont sans appel.

**Art 14 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité durant ce concours dont les participants mineurs restent sous l'autorité des parents.

**Art 15 :** En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

**Art 16 :** La ville de Courseulles sur Mer et Coeur de Nacre photo se réservent le droit de reporter la date du Marathon des jeunes photographes si la météo n'est pas favorable. Un mail sera envoyé aux pré-inscrits pour les prévenir de l'annulation.